L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI 23 MATIN. [illegible]

SPECTACLES, BALS, &c.

L'Opéra Comique
"PATIENCE"
—Sera donné—
Au Profit des Inondés
—ET DE—
L'Association Sanitaire Auxiliaire
LE JEUDI 25 ET LE [illegible] 26 MAI,
—AU—
THEATRE DE L'OPERA.

FAUTEUILS RESERVES........ $1 00
ADMISSION GENERALE........ [illegible]
LOGES........ [illegible]

On peut se procurer des billets aux magasins de MM. Grunewald et Werlein, et des loges au magasin de Werlein.

Sous les auspices de:

M. et Mme Bettis, [illegible] Thomas C. [illegible], Percy Roberts, J. J. [illegible], Major N. Burbank, M. et Mme Archibald Montgomery, John Phelps, Hon. Juge-Président et Mme Bermudez, M. et Mme Auguste Cenas, [illegible], Major et Mme Burke, M. et Mme A. Baldwin, [illegible], Charles A. Whitney, Geo. Q. Whitney, J. M. Parvell, [illegible], Frank Williams, J. S. Kennedy, Dr S. Chaillé, M. et Mme Chapman Hyams, Robert Moore, Col. Louis Bush, [illegible] J. L. Harris, M. et Mme J. B. Mason, [illegible], Thomas Miller, [illegible], M. et Mme Charles A. Whitney, M. et Mme Ed. Penner, Général Cyrus Bussey, Colonel E. S. Howard [illegible]

WEST END,

AMUSEMENT.

Engagement Extraordinaire de

LEVY,

Reconnu comme sans rival par tout le monde musical, le public et la presse en Europe et aux Etats-Unis d'Amérique.

Depuis plus de vingt ans il est le premier cornet du monde (Soliste) et il débutera positivement

LUNDI, 15 MAI.

Et jouera pendant deux semaines.

Les trains partiront toutes les 15 minutes à partir de 4 heures de l'après-midi, pendant l'engagement de M. Levy. [illegible]

N. O. City Railroad Company.

NOUVEAU TABLEAU DU SERVICE DES TRAINS DU LAC

WEST END.

A partir du DIMANCHE, 30 avril, les trains partiront comme suit:

TOUS LES JOURS.

DE LA VILLE.		DU WEST END.	
7	a. m.	8	a. m.
8	a. m.	9	a. m.
10	a. m.	10	a. m.
11	a. m.	11	a. m.
12	m.	12	m.
1	p. m.	1	p. m.
2	p. m.	3:15	p. m.
3	p. m.	3:45	p. m.

et ensuite toutes les 30 minutes jusqu'à
10........ p. m. et 11........ p. m.

LE DIMANCHE,

comme il est dit ci-dessus, toutes les heures à partir de 2 p. m., et toutes les 15 minutes à partir de 10:15 p. m.

Des trains extra peuvent être obtenus à toutes heures en s'adressant au Bureau, No 102 rue du Canal.

RAPPELEZ-LE-VOUS!—BILLET MENSUEL A $3. [illegible]

30avril—

Excursions sur le Lac.

Le jour et le soir!!
A l'arrivée du train de 5 heures du soir.
Tous les jours de West End à partir du 14 Mai, 1882.
Le rapide vapeur en fer,

HEROINE,

John Beardmore, capitaine, J. Mitteridge, commis.

Pour le service en connection avec la compagnie du chemin de fer New Orleans City comme suit:

Les Lundis,
Mardis,
Jeudis et Samedis.

A MANDEVILLE,
Revenant les mêmes soirs.
Les Mardis,
Mercredis et Vendredis.

Grandes excursions au clair de la lune d'une durée de trois à quatre heures.
Tous les Dimanches, deux grandes Excursions
A MANDEVILLE,

Partant de West End à l'arrivée du train de 8 heures A. M. et de celui de 5 heures de l'après-midi, revenant le même soir.

Prix de la traversée........ 50 cts.

Restaurant et rafraîchissements à bord du bateau aux prix de la ville.

L'Héroïne peut se louer pour des excursions particulières et des pique-niques. Pour plus de renseignements s'adresser au No. 39 de la rue Carondelet.

W. G. COYLE.
13mai—

SPÉCIALITÉS
—DE—
GODCHAUX.

VETEMENTS
—DE—
Toilette et de Bureau,

En Serges simples et Diagonales bleues et noires de la dernière [illegible].

Costumes élégants et de fantaisie, garnis de soie, [illegible] des dernières [illegible]. Costumes [illegible].

Nos Chemises Cosmopolitaines,
LOT C. C.

A $1—Devant de toile de 12 pouces, les meilleures d'ici [illegible].

LEON GODCHAUX,
31 et 33 rue du Canal.

14 mai—MJD

BASILE BARES,
No 84 - - Rue Royale
Entre St-Louis et Conti.

Vieux pianos! Vieux Pianos!

ENTIEREMENT remis à neuf et [illegible]. [illegible] BASILE, qui le remettra à [illegible]. Plus de 500 pianos [illegible]. [illegible] Pianos de Hayes, [illegible] d'orgues.

[illegible]

16 [illegible]

S. N.
PIKE'S
Magnolia
WHISKEY
Cincinnati,
OHIO.

LE CLOCHER [illegible] MARQUE DE VERITABLE [illegible]

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY

signé par MM. W. W. JOHNSON & Co., [illegible] E. Pike, Cincinnati, Ohio, [illegible] [illegible] se vendent à la Nlle-Orléans.

[illegible]

Spectacles, Bals, &c.

GRANDS CONCERTS EXTRA.
FORT ESPAGNOL.

Herr. HOCH'S Quartett de Cornet.

[illegible] HERR. HOCH exécutera son Quartett de Cornets, qui comprend des morceaux de choix, commençant

SAMEDI SOIR, 20 MAI.

1er Cornet... Herr Hoch Cornet Virtuose
2nd Cornet........ Mr. ECKERT
Alto Cornet........ Mr. MUDRA
Basse Cornet........ Mr. SCHRODER

Programme, Samedi,
(Changement tous les soirs.)

1—[illegible]........ Kreutzer
2—"Das treue deutsche Herz"........ Otto
3—"Wer. Hat. dich du schöner Wald"........ Mendelssohn

[illegible], mêmes, comme d'ordinaire, [illegible] 9:10 p. m.

CHEMIN DE FER DU
Fort Espagnol.

Engagement de Deux Semaines.

HERR THEODORE HOCH,

LE CÉLÈBRE COR.

[illegible] HOCH est un musicien éminent et un véritable artiste; son répertoire comprend plus de [illegible], par les différents compositeurs qui ont écrit pour le cor. La haute estime que l'on professe en Europe pour le remarquable talent de M. Hoch est attestée par la note suivante, portant les signatures les plus éminentes:

"Veuillez accepter de la part des soussignés leurs remerciements les plus chaleureux pour [illegible] dans le concert [illegible]

Comtesse Bismarck, Comtesse Bismarck Bohlen, [illegible], Comte Stolberg, Von Buon, [illegible], Von Moltke, [illegible], Von Wurrah, [illegible], W. Hertz, W. Conrad,

Louis Baume.

Musique tous les soirs de la saison.
[illegible] Pyrotechnique sera égale en splendeur à toutes celles des temps passés.

Souvenez-vous qu'il sera permis à tout le monde d'y assister gratuitement.

Prix du trajet au Fort Espagnol—aller et retour—15 cents.

Les trains partiront de l'intersection des rues Canal et Basin, toutes les 20 minutes après 3 heures.

Tableau des départs,

DE LA VILLE.	DU LAC.
A 6:30 h. et à 8 h. A. M., et toutes les heures jusqu'à 3 heures, puis toutes les 20 minutes. Dernier train à 9:30 P. M.	A 8 heures A. M., et toutes les heures jusqu'à 3 heures P. M., ensuite toutes les 20 minutes. Dernier train à 10:15 P. M.

DIMANCHES.

A 7 heures A. M. et toutes les heures jusqu'à [illegible] M., puis toutes les 20 minutes jusqu'à 3 P. M., et ensuite toutes les 20 minutes. Dernier train à 9:30 P. M.	A 8 heures A. M. et toutes les heures jusqu'à 10:40 A. M. puis toutes les 20 minutes jusqu'à 3 P. M. et ensuite toutes les 20 minutes. Dernier train à 10:15 P. M.

[illegible]

Pianos Pleyel

FABRIQUÉS PAR

PLEYEL, WOLFF & CIE,
DE PARIS.

Vendus exclusivement par

Louis Grunewald

127 RUE DU CANAL ET 18
RUE BARONNE.

Les Pianos Pleyel, renommés dans le monde entier, sont connus du public depuis plus de cinquante ans, et durant cette longue période ils ont prouvé qu'ils étaient les plus durables, les plus harmonieux et les favoris de tous les pianos pour tous ceux qui apprécient les mérites réels d'un instrument de premier ordre.

Les véritables Pianos Pleyel sont importés exclusivement par L. GRUNEWALD, le seul agent général autorisé aux Etats-Unis.

Chaque Piano est accompagné d'un certificat original des fabricants, et aucun n'est véritable sans ce certificat. Soyez en garde contre les imitations, et si vous voulez acheter le véritable Piano Pleyel, allez au magasin de musique de Grunewald, où ils vous seront offerts aux prix les plus réduits et aux conditions les plus faciles. Nouveaux envois par tous les navires français. Venez voir mon stock et le juger par vous-même.

LOUIS GRUNEWALD,
127 CANAL et 18 BARONNE.

21 sept—1an

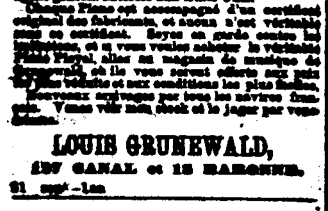

Ayer's
Hair Vigor,

POUR RENDRE AUX CHEVEUX GRIS LEUR VITALITE ET LEUR COULEUR NATURELLE.

C'est une préparation des plus agréables qui est tout à la fois inoffensive et efficace pour la conservation des cheveux. Elle donne, avec l'éclat et la fraîcheur de la jeunesse, aux cheveux rougis, gris, [illegible], une teinte légère ou passée, une riche couleur brune ou très noire, comme on peut le désirer. Par ce moyen les cheveux clairs s'épaississent et ceux qui sont tombés sont, non toujours cependant, [illegible] à la calvitie. Le Hair Vigor arrête immédiatement la chute des cheveux et donne lieu à une nouvelle croissance dans tous les cas où les glandes ne sont pas détériorées; tout en donnant aux cheveux malades, faibles et cassants, [illegible], une vitalité, une force et une souplesse extraordinaires.

Le Vigor nettoie le cuir chevelu, guérit et empêche la formation de la crasse et de la teigne, et par ses vertus rafraîchissantes, stimulantes et adoucissantes, il fait passer la plupart des humeurs et des démangeaisons particulières à la peau du crâne, la tenant fraîche, propre et douce, conditions avec lesquelles les maladies du cuir chevelu et des cheveux sont impossibles.

COMME PREPARATION POUR LES CHEVELURES DES DAMES

[illegible] incomparable. Il est sans couleur, ne contient ni huile ni teinture, et ne salit [illegible] la plus fine et la plus blanche. Il répand un parfum agréable et durable, et comme article de toilette il est économique et [illegible] pour son excellence.

PRÉPARÉ PAR LE

Dr. J. C. AYER & CO.,
LOWELL, MASS.

Chimistes pratiques et analytiques.

Vendu par tous les droguistes et tous lieux.
20 mai—1

A. MONTELEONE.

[illegible] de chaussures de confiance. Vingt-[illegible] rue Royale 80, au coin de la rue Conti.

En gros et en détail. Importation des meilleures [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] 13 oct—1an [illegible]

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

—LA—
COMPAGNIE
—DE—
LOTERIE
DE L'ÉTAT
DE LA LOUISIANE

DONNERA
A
LA NOUVELLE-ORLEANS,
Mardi, 13 JUIN 1882.
Un Promenade-Concert

Durant lequel il sera fait un

TIRAGE EXTRAORDINAIRE
CLASSE F,

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

Gén. G. T. Beauregard
DE LA LOUISIANE,
—ET DU—
Gén Jubal A. Early,
DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION!
Pas d'ajournement!

UN DEMI-MILLION
de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE........ $100,000
UN GROS LOT DE........ 50,000
UN GROS LOT DE........ 20,000

Un lot gagnant par chaque neuf billets.

11.279 Lots, montant en tout à
$522,500.

Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.
MARDI, 13 JUIN 1882,

Voyez la Distribution!
Distribution Extraordinaire!
100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS.

1	Gros lot de	$100,000..	$100,000
1	.. .. de	50,000..	50,000
1	Lot de....	20,000..	20,000
2	Lots de....	10,000..	20,000
4	Lots de....	5,000..	20,000
20	Lots de....	1,000..	20,000
[illegible]	Lots de....	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Lots de....	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Lots de....	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Lots de....	[illegible]	[illegible]
10000	Lots de....	10..	100,000

LOTS D'APPROXIMATIONS.

100	Lots d'approximation de $300 chacun pour les séries de chiffres numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit........	30,000
100	Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de chiffres numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit........	10,000
100	Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de chiffres numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit........	7,500

11,279 Lots s'élevant à........ $522,500

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane,
S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

[illegible] l'argent par des ordres [illegible] sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Enregistrez vos lettres chargées ou expédiées par l'Express.

[illegible]

TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYES EN PLEIN SUR PRESENTATION.

TOUTE LETTRE SANS REPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

Les Applications de conditions pour clubs [illegible] au bureau de la Compagnie [illegible] à la Nlle-Orléans.

S'adresser à M. A. DAUPHIN, [illegible]

QUELQUES MOTS AU SUJET DE PIANOS.

Bien peu de personnes savent les pianos qu'il faut acheter. Un grand nombre disent qu'elles préfèrent un piano importé parce que leurs mères et leurs grand-mères en avaient. Ce qui, il y a cent ans, était considéré un beau piano, serait, aujourd'hui, nommé [illegible] en fer-blanc; ce qui plaisait à nos ancêtres, ne conviendrait pas à nos filles. La musique, plus que tous les autres arts, est progressive, et la différence qu'il y a entre l'épinette sur laquelle exécutait Mozart, et même Beethoven, est—comparativement à un piano-concert, le Chickering de nos jours par exemple,—aussi grande que celle entre un wagon-poste de nos aïeux et un char-palais Pullman d'aujourd'hui. Tandis que les fabricants européens s'en tiennent à leurs anciennes formes et échelles, les fabricants américains font des améliorations d'année en année. Les pianos américains seuls ont été améliorés et ont atteint un état de perfection qui ne peut être excellé. Les Américains obtiennent la durée par leurs plaques et leurs barres en fer, l'intensité du son par le diamètre [illegible], la légèreté de touche par un mécanisme d'action, la vibration par l'agrandissement de la table d'harmonie. Si un piano a un mérite quelconque, les fabricants américains l'adoptent. Il n'y a pas de patente ni de droit de reproduction sur leurs instruments. Prenez, par exemple, les pianos Chickering de nos jours, et comparez-les avec tous ceux faits depuis cinquante ou soixante ans; ce progrès est tout facilement démontré. De même, les pianos Mathushek ont des améliorations patentées que nul autre piano ne possède. La table des marteaux est de fer, les trous sont entourés d'érable et les marteaux sont incrustés dans l'érable, ce qui leur donne la solidité du fer, et les garde dans le ton quatre fois de plus que nombre d'autres pianos. Donc, il n'est pas engageant pour le public d'acheter des pianos français sur lesquels le gouvernement requiert environ $100.00 de droits, si un piano à meilleur son, à meilleure apparence et plus durable peut s'acheter à $100.00 de moins. Je n'ai aucun préjugé contre les fabriques étrangères, et j'ai, moi-même, vendu un grand nombre de pianos importés, mais c'est à l'époque où les fabricants américains ne faisaient que des pianos carrés. Depuis que je suis dans les affaires, j'ai toujours cherché à n'avoir que de bons pianos et à les vendre à aussi bas prix que possible. En n'ayant que de bons pianos de première classe, je me suis fait une clientèle, citant avec orgueil les mille familles que j'ai pourvues de musique.

Respectueusement,

PHILIP WERLEIN,
135 rue du Canal.

M. et Mme Elie sont attachés au magasin.

VINCENT
MICAS,

Seul Agent, aux Etats du Sud, pour les célèbres

SAZERAC BRANDIES,

Seul propriétaire de l'Amer-Aromatique de

PEYCHAUD,

Agent pour les Champagnes

Duc de MONTEBELLO
ET
IMPERIAL COOK,

Importateur-général de liqueurs et vins fins. A vendre, en gros et en détail.

No 20 RUE CAMP,
—ET—
116 RUE COMMUNE,
NOUVELLE-ORLEANS, Lne.

AMER-AROMATIQUE DE PEYCHAUD

Diplôme d'honneur accordé à la Grande Exposition d'Alsace, Allemagne, 1880.

CET AMER,

provenant de tout ce qu'il y a de mieux en ingrédients amers et aromatiques dont le savant et l'arôme ne peuvent être surpassés, a été spécialement composé pour faire naître l'appétit, fortifier les fonctions de l'estomac, et empêcher ainsi la dyspepsie. Il se prend par les grandes personnes, par cuillerées à bouche, de 1 à 3, avant les repas, dans un peu d'eau et de sucre, ou bien, si on le préfère dans un peu de Sherry, de Madère ou de Cognac. Par les enfants, par cuillerées à café, de 1 à 3, selon l'âge. Mêlé avec un peu d'Absinthe et d'eau, il fait une boisson stimulante des plus agréables.

CERTIFICAT.

Nous soussignés, Docteurs-Médecins, avons examiné l'Amer [illegible] et surtout de A. A. Peychaud, et avantageusement connu du public comme un des plus anciens Pharmaciens de la Nouvelle-Orléans, et certifions que cet Amer ne contient rien de nuisible, qu'au contraire il est en général utile au rétablissement de la santé, et qu'un beau coup de ces gens contribuer à la rétablir.

Nouvelle-Orléans, 7 Novembre 1870.

Dr E. B. Gondé, 135 rue Douane.
E. E. Toney, M. D. C. Délery, D. M. P.
[illegible] Contrevielle, D. M. P.
[illegible] Holliday, M. D. 30 rue St-Charles.
[illegible] Alexis Chastant, M. D.
[illegible], D. M. P. Thé. Lepton, D. M. P.

N. B.—Comme il se vend un Amer ressemblant à l'Amer Peychaud, pour éviter toute méprise, le public devra observer si la signature sur [illegible] du fabricant.

[illegible] D M J

A. CARRIERE, [illegible] Chas. J. Carrière

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,
No. 3½ RUE CARONDELET.

Avances libérales sur consignations à nos amis [illegible] Havre et Bordeaux.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
—DU—
CROISSANT,
CRESCENT INSURANCE
67 et 69, rue du Camp
NOUVELLE-ORLEANS,

Organisée en 1849. Réorganisée en 1880.
CAPITAL EN ARGENT...$400,000

Sollicite des Risques d'Incendie, de Rivière et de Marine.

W. B. LYMAN........ Président.
[illegible] NEWMAN........ Vice-Président.
CHAS. E. [illegible]........ Secrétaire.

Directeurs:

Samuel B. Newman	Samuel H. Kennedy,
[illegible] A Lanaux,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
[illegible]	A. W. Hoskins,
[illegible]	Wm. B. Conger,
[illegible]	John M. Parker,
[illegible]	George Martin,
[illegible]	Harry L. Finch,
[illegible]	J. J. Baigo,
[illegible]	Lucien Delery,
[illegible]	Louis Pragst,
[illegible]	Charles Newman,
[illegible]	J. C. Gomez,
[illegible]	John Gelder,
[illegible]	Wm. B. Lyman
[illegible] Adams	26 mai—V

Avis aux Contribuables.
Bureau No 72, rue de Chartres.

Le soussigné se chargera de payer toutes les taxes arriérées ou courantes, soit de ville ou de l'Etat, à un escompte très avantageux pour les contribuables. Il réglera également toutes les liens ou [illegible].

[illegible] T. DUFOUR [illegible]
No 72 Chartres.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouvertures de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Aimé, Vve	Dauriot Charles, Marie, François
Armandet, Laurent	Dufourmantel, Jean
Avet, V	Duplan, Jean
Audibert Antonin,	Durand, Marcel
Aspaillot	Duperré, J.
Bernard, Jean-Baptiste	Goring Jacques,
Bach, Auguste	Guyonnet, Fernand Antoine
Berlioz, Alphonse	
Bertin, Paul,	Gennesel, Dme Vve
Bayer Jacques,	Hamann, Cirille
Burthe, François et Bernard	Hugues, Alphonse
	Hangé, Pierre
Berger,	Hauguess, Charles Bernard
Casset Paul	
Castet, Mme	Hébert, Chas Félix
Cazenave Pierre,	[illegible], Jean Marie
Clavarie, Antoine	Pelletier, Henry
Côme, Ferdinand	[illegible] Antoine,
Combarel Dominique de	Pierron Chas Auguste,
Castellion,	[illegible]
Dumas, Pierre	[illegible]
Dumestre Marie	Saboste, Vve Pierre
Dubois Pierre	Saudin & Cie,
Dufour Jn Bte, dit Pétrus	Thierry, Vve Anne
Durvessel, Jean dit Labatut	Vignes Marie
Duco, Jacques	Vincent Victor,

Nelle-Orléans, le 1er mai 1882.
Le Consul de France,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

mai—

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No. 104 rue du Canal.

Vingt-Septième Etat Annuel.

CONFORMEMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1881, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu........	$[illegible] 90	
Risques maritimes........	[illegible] 71	
Risques de rivière........	[illegible] 80	
Total des primes........		$[illegible] 49
Moins primes non acquises........		[illegible] 00
Primes nettes 31 mai 1881........		$[illegible] 49

PERTES PAYEES—

Sur risques de feu........	$54,282 90	
Sur risques maritimes........	3,162 37	
Sur risques de rivières........	6,981 56	
Taxes et dépenses, moins intérêt........	25,233 97	
Répartitions et primes remboursées........	16,942 41	106,974 00
Profits........		$125,908 4

La compagnie a l'actif suivant:

Propriétés foncières........	$[illegible] 00
Bons de ville (945,650)........	12,000 00
Actions de banques, de chemins de fer et autres........	71,087 12
Billets garantis par hypothèque ou nantissement........	145,880 63
1442 actions de la compagnie des Water Works de la Nlle-Orléans........	46,216 00
Billets à recevoir........	[illegible] 00
Primes en voie de collection........	38,226 20
Scrip de ville ($6,279 30)........	2,690 00
Jugements sur billets hypothécaires........	7,300 00
Argent en caisse........	73,871 73
	$687,846 90

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé et assermenté devant moi ce 11ème jour de juin 1881.

MICHEL V. DEJEAN, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 11 juin 1881, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de 25 pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1881 payable le troisième lundi de juillet prochain.

Dix pour cent d'intérêt sur le fond capital pour l'année expirant le 31 mai 1881, sont payable sur demande.

DIRECTEURS.

P. Maspero,	J. J. Fernandez,
Paul Fourchy,	Jules Godden,
John B. Lallande,	D. Fatjo,
Edward Toby,	D. A. Chaffraix,
M. W. Smith,	Chas. Lafitte,
B. W. [illegible]	12juil

[illegible] pour dames, 140 St Louis et 191 [illegible] [illegible]

[illegible] 14 déc—1 an

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

Michael McEnany vs. Paul Tricou et S. D. Mooly

DEUXIEME COUR DE CITE pour la paroisse d'Orléans, No 1894. En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse St. Charles dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 27 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Paul Tricou, étant la moitié indivise et indivise dans la propriété d'un certain lot de machines consistant en bouilloire, machine à vapeur, arbre de couche, poulies, moulins, etc., le tout étant un moulin à faire du maïs et gru, contenu dans la bâtisse désignée par les Nos 178, 180 et 182 rue Peters, dans cette ville, y compris tous les effets mobiliers qui s'y trouvent, à l'exception de deux balances.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 mai—23, 29

Mme Elizabeth Meyers vs. Charles Weiz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5453—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 3 juin 1882, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux certains terrains dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Deuxième, Clara et Martin, désignés par les Nos 10 et 11 du dit îlet et mesurant comme suit: Le lot No 10, trente-trois pieds une ligne de face à la rue Deuxième, sur une profondeur et face à la rue Martin de cent vingt six pieds six pouces, étant l'encoignure des susdites rues. Le lot No 11 touchant le lot No 10 et mesurant trente-deux pieds 6 pouces de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de cent vingt-six pieds six pouces, entre lignes parallèles, conformément à un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 15 avril 1859, déposé en l'étude de E. Bouny. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies, etc., qui y appartiennent, étant la même propriété que le présent défendeur a hypothéquée pour garantir le billet en litige dans cette affaire.

Acquise par le défendeur par achat de Frank E. Goelet, conformément à un acte passé pardevant P. J. Kraemer, notaire, le 26 juin 1860.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 mai—9 9 16 23 30 juin 3

Banque des Citoyens de la Louisiane, vs John Hennessey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 5924.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 10 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Notre-Dame, Julia, et Commerce, désigné par le numéro cinq, sur un plan dressé par William T. Thompson, le deuxième jour de janvier 1845, le dit terrain mesure en pied américain vingt pieds deux pouces quatre lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de [illegible] pieds huit pouces et deux lignes sur la ligne qui le divise du numéro quatre et [illegible] pieds cinq pouces de profondeur sur la ligne du fond. Ensemble avec un magasin en briques et les améliorations qui s'y trouvent.

Ensemble avec quatre-vingt-deux (82) actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, maintenant réduites à soixante-dix-sept (77) actions qui y sont attachées.

Acquise par le défendeur par achat de S. Brook et ale [illegible] R. D. Shepard, conformément à un acte passé pardevant A. Boudousquié, notaire, le 26 avril 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de quatre cent dix piastres payable le 1er janvier 1883, renouvelable conformément à une stipulation de charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane et la balance comptant. L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane et un billet d'action sera identifié avec l'acte hypothécaire par L. Léonce de la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé pardevant Chas. Boudousquié, notaire, à la Nouvelle-Orléans, le 7 juillet 1848 et avec l'acte de vente du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
[illegible] 6 16 23 30 juin 6 10.

James Connors vs Thomas F. Callen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5645—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 3 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 31 borné par les rues Amour, Bagatelle, Bons-Enfants et Poëte, et désigné par le No 1 sur un plan déposé en l'étude d'Octave Morel, notaire, fait par A. D'Hémécourt, voyer, le premier mai 1861, et mesurant 32 pieds de face à la rue Poëte sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces. Le dit lot est formé de la part d'un fond du lot No 351, et la moitié du lot No 350.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent.

Acquise par le défendeur par achat de George Young Knight, par acte passé pardevant Octave Morel, notaire, le 10 avril 1872, livre des transferts No 100, folio 712.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 mai—9 9 16 23 30 juin

Banque des Citoyens de la Louisiane, vs Miguel Piris, décédé, et Mme Miguel Piris, exécutrice testamentaire.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 5645—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 10 juin 1882, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain morceau de terre, situé dans le faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro seize sur un plan dressé par Joseph Pilié, ci-devant arpenteur, en date du vingt-cinq de mai [illegible], et déposé en l'étude de Félix De Armas, ancien notaire en cette ville, lequel dit terrain [illegible] dans l'îlet borné [illegible].

Le dit terrain mesure vingt-quatre pieds six pouces de face à la rue Levée, entre les Champs Elysées et la rue Marigny, sur une profondeur de quatre-vingt-dix-neuf pieds deux pouces et [illegible]. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

Ensemble avec cinquante-deux (52) actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane maintenant réduites à cinquante-huit (58) actions.

Acquise par feu Miguel Piris par achat de [illegible] Oscar, conformément à un acte passé pardevant Félix Grima, notaire, le 30 de octobre 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions:—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de Trois Cent Dix Piastres dû le 1er jour de décembre 1882, et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant; l'acquéreur assumera toutes les responsabilités et obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et son dit billet d'action sera identifié avec deux actes d'hypothèque par E. Gagnet et sa femme à la Banque des Citoyens de la Louisiane, en date du 25 septembre 1834 et 10 juin 1867 et avec l'acte de vente du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
9 mai—9,16,23,30—6 10 juin

W. T. Richards vs. Mme Mary Ann. Dunn

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5,343.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville SAMEDI, 3 juin 1882, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un certain terrain, situé et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne (anciennement Bacchus), Dryades, Melpomène et Thalie, et mesurant, en pied américain, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Baronne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, et désigné par le numéro 2, sur un plan dressé par T. O. Stark, notaire, et annexé à un acte passé pardevant le dit notaire, T. O. Stark.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

Etant la même propriété que le défendeur dans cette affaire a acquise par achat de Mme Camille Amenda, veuve George A. Waggaman, conformément à un acte passé pardevant le dit notaire Stark, en date du 21 novembre 1865.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 mai 9 9 16 23 30 3 juin

John G. Ryan vs. John Brohan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 5580—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 20 juin 1882, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Triton Walk ou Delord, Julia, Philippa ou Dryades et Baronne, et désigné comme le lot No soixante-deux, sur un plan dressé par E. Durel, voyer, en date du 3 mars 1832, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ci-devant notaire en cette ville, lequel dit lot de terre mesure vingt-trois pieds six pouces de face à la dite rue Philippa ou Dryades, sur une profondeur de [illegible] pieds cinquante pieds sur la ligne du côté plus près de la rue Delord, d'à peu près cent quatre-vingt pieds six pouces sur la ligne opposée vers la rue Julia, faisant face à une allée de quinze pieds de large et de trente-huit pieds de profondeur sur la ligne du fond faisant face à une allée de vingt-cinq pieds de large, le fond d'après un plan annexé à un acte passé pardevant Wm. J. Castell, notaire, le 17 mai 1878. Etant la même propriété que le dit défendeur a acquise par achat comme suit, à savoir: La moitié mesure vingt-trois pieds six pouces de face à la dite rue Dryades sur quatre-vingt-deux pieds de profondeur et à peu près trente-et-un pieds six pouces de largeur dans le fond de George Synder, conformément à un acte passé pardevant Théodore O. Stark, notaire en cette ville, en date du 19 juin 1854, et dont l'autre moitié mesure trente-huit pieds de face sur la dite allée, de vingt-cinq pieds de largeur sur quarante-deux pieds six pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Delord, soixante-sept pieds six pouces, plus ou moins de profondeur, sur l'autre ligne faisant face à la dite allée, de quinze pieds de largeur et à peu près trente-et-un pieds six pouces de largeur sur la ligne du fond, et second de George Synder, par acte passé pardevant A. E. Bienvenu, notaire en cette ville, en date du 21 avril 1855.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 mai, [illegible] juin 1, 8, 15, 20

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Mme Elizabeth Meyers, veuve de Charles A. Meyers vs Mme Jane G. Blessey, individuellement, etc

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 5834—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 3 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Girod et Julia, désigné par le numéro un, sur un plan fait par A. W. Blanchard, voyer, le 15 février 1853, annexé à un acte de partage, passé pardevant D. J. Richard, anciennement notaire en cette ville, le dit terrain mesure au pied anglais vingt trois pieds dix pouces et six lignes de face à la rue Baronne, sur une profondeur de cent soixante-dix pieds dix pouces et deux lignes, entre lignes parallèles.

Acquise par Herman Lee le 26 juin 1880, titre enregistré au bureau de transfert, livre 113, fol. 564.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
23 mai—23 30, 6 13 20 24

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Frederich Falkenheimer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5893—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 24 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, passages et privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Bagatelle, Craps, St Antoine et Amour mesurant vingt-huit pieds six pouces de façade rue Bagatelle sur quatre vingt quinze pieds onze pouces de profondeur, entre lignes parallèles, conformément à un plan dressé par J. A. Celles, en date du 10 mars 1864, déposé pour être connexé au bureau de Alphonse Barnett, notaire en cette ville. Ensemble avec soixante-trois actions maintenant réduites à cinquante-neuf actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui y sont attachées. Acquise par le défendeur de Louis C. Nick, selon un acte pardevant John L. Letemsha, notaire, le 26 mai 1874.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur fournira un billet action pour une somme de deux cent trois dollars, échéant le 1er mars 1883 et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant. Il assumera toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le billet-action souscrit doit être identifié avec l'acte d'hypothèque de S. B. Dethonde et épouse à la Banque des Citoyens de la Louisiane pardevant Théo. Seghers, notaire, le 20 août 1836, et avec l'acte de vente du shérif en cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
23 mai—30,6,13,20,24

Pierre Borot vs Jean Darres.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans No 5621.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procède à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 13 juin 1882, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

La moitié indivise d'un lot de terre, ensemble avec la moitié indivise des bâtisses qui s'y trouvent et des dépendances qui y appartiennent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No trois dans l'îlet borné par les rues Orléans, St. Pierre, Prieur et Roman sur un plan dressé par Gerarx et Castaing, en date du 22 décembre 1860, déposé dans le bureau du shérif de cette paroisse. Le dit lot mesure, conformément au dit plan, trente-quatre pieds une ligne de face à la rue Orléans, sur soixante pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur. Appartenant au défendeur dans cette affaire par achat de F. Schaap, conformément à un acte passé pardevant A. Dreyfous, notaire, le 16 mai 1867.

2. La moitié indivise d'un lot de terre situé dans le même district et dans l'îlet, borné par les rues Orléans, Prieur, Ste-Anne et Roman, mesurant trente pieds six pouces de face à la rue Orléans, sur soixante-et-onze pieds huit pouces et sept lignes de profondeur entre lignes parallèles, le tout conformément à un plan annexé à un acte passé [illegible], ensemble avec la moitié indivise des bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Appartenant au défendeur dans cette affaire par achat des héritiers de François Léon conformément à un acte passé pardevant T. Buisson, notaire, le 14 novembre 1874.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
12mai—12 19 26 juin 2 9 13

Peter Finck vs Mme A. S. Lacey et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5432—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 13 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Six certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, dans l'îlet borné par les rues Newton, Homer, Chestnut et Elmira, situé dans le cinquième district de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississipi, dans un morceau de terre communément appelé Belleville, sur un plan de dit morceau de terre dressé par A. D'Hémécourt, voyer, en date du 27 juillet 1876, annexé à un acte passé dans le bureau de William H. Seymour, notaire, en date du vingt cinq juin 1880. Les dits lots ont les dimensions suivantes, à savoir: Le lot No 1 forme le coin des rues Chestnut et Homer et a une façade de trente-deux pieds un pouce et cinq lignes sur la rue Chestnut, sur une profondeur et façade à la rue Homer de cent vingt pieds, entre lignes parallèles. Les lots Nos deux, trois et quatre se touchent et mesurent chacun trente-deux pieds cinq pouces de face à ladite rue Chestnut, sur une profondeur de cent vingt pieds. Le lot No cinq mesure trente-deux pieds cinq pouces de face à la rue Chestnut, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles, et le lot No vingt-quatre mesure trente pieds de face à la rue Homer, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds deux pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Etant la propriété acquise par Mme A. S. Lacey, défenderesse, des receveurs de la "Atlas Insurance Company," conformément à un acte passé pardevant W. H. Seymour, notaire, le 1er février 1879, titres enregistrés au bureau des transferts, livre 109, folio 718.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11mai—11 18 25 juin 1 8 13

Mme Antonia DeBouchel, femme de W. A. Kowalski, vs son mari. No 1656.

Mme Antonia DeBouchel, femme de W. A. Kowalski vs W. A. Kowalski, son mari, No 4143.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans,—En vertu d'un writ de fieri facias et d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires respectives, ci-dessus mentionnées, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 30 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Miro, St-Pierre et la Promenade Carondelet, désigné par le numéro cent trente-neuf de la propriété appartenant anciennement à W. Gurlie, divisé en lots sur un plan de L. Bringier, anciennement voyer, en date du 26 juillet 1834 et déposé en l'étude de L. Ferrand anciennement notaire, le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Galvez, sur une profondeur de cent treize pieds huit pouces et cinq lignes sur la ligne du lot numéro cent trente-huit sur le dit plan. cent treize pieds huit pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du lot numéro cent quarante sur le dit plan et trente-et-un pieds deux pouces et une ligne de largeur dans le fond (en pied français), et qui le divise de la propriété de madame de Pontalba. Cette propriété a été achetée par le défendeur dans cette affaire de feu Onésime DeBouchel, par acte passé pardevant O. M. Bourgeois, anciennement notaire en cette ville, le 2 janvier 1879.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
avril—27 mai 4 11 18 25 30

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Wm Lehman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 3894.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 17 juin 1882, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un certain lot de terre situé et se trouvant dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Vieille-Levée, Marigny, Mandeville et le fleuve, mesurant 21 pieds trois pouces et six lignes de face à la rue Vieille-Levée, la même façade au fleuve et soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un magasin en briques à trois étages, No 6 rue Vieille-Levée tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte. Ensemble avec cinquante actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane maintenant réduites à quarante-sept actions.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de deux cent cinquante piastres échéant le 1er janvier 1883 et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant, l'acquéreur assumera les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte hypothécaire de Mme W. C. C. Claiborne à la Banque des Citoyens de la Louisiane par acte en date du 11 octobre 1853 pardevant A. Boudousquié, notaire, et avec l'acte de vente du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
17mai—24 31 juin 7 14 17

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Sarah P. Lawrason.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5882.—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Samuel M. C. Lawrason et E. Evariste Meïse, exécuteurs testamentaires de la défunte, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK Greffier.
22mai—23,27,1 juin

Succession de Joseph Cohn,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6109—Division C—Attendu que David Cohn a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif, à la succession de feu Joseph Cohn, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
21 mai—21,26,30

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

DROIT D'OCCUPATION

R. E. Leland vs ses créanciers

No 5630—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur. Bureau 46 rue Royale. SAMEDI, [illegible] juin 1882, à [illegible] précis, il sera vendu à l'encan, au No [illegible] rue du Canal, entre Dauphine et Bourgogne, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 mai 1882, dans la susdite affaire.

Le droit d'occuper le rez-de-chaussée de la bâtisse 185 rue du Canal, jusqu'au 30 septembre 1882.

Conditions—Comptant sur les lieux.
23mai—23 27 31 juin3

PAR JAS. P. GUINAULT.

Vente pour cause de départ.

MEUBLES.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—MERCREDI, 24 mai 1882, il sera vendu à 11 heures du matin, à la résidence No 80 rue Esplanade, près Dauphine—

Le contenu de la susdite résidence comprenant meubles de salon et de chambre à coucher, glaces, tableaux, pendule, armoire, stove, &c., &c.

Conditions—Comptant. 22 mai—2f

Vente à cause de l'inondation.

Belles Vaches laitières.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur. Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI, 25 mai 1882, il sera vendu à 11 heures du matin, sur le Chemin de la Métairie, en face du Parc, près du café de M. Jean Marie Sanz—

40 belles vaches laitières de race Brahma, une dizaine avec veaux et les autres très avancées, lesquelles mettront bas dans 2, 3 et 4 mois. Les animaux ci-dessus ont été transportés en ville pour faciliter la vente, et proviennent de Gretna, qui est sous l'eau, ce qui oblige le vendeur actuel à s'en défaire.

Conditions—Jusqu'à $100 comptant de $100 à $150 trois mois et au-dessus de $150, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 21 mai—

Magnifique résidence à étage dans le Troisième District, formant encoignure aux rues Royale et Espagne, admirablement construite et dans un état parfait, avec un grand emplacement et ayant été construite tout récemment.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 27 mai 1882, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles:

Un spacieux lot de terre mesurant 35 pieds 11 pouces de face à la rue Royale, sur une première profondeur et façade à la rue d'Espagne de 85 pieds 2 pouces 1 ligne, de là formant un angle droit vers la rue Mandeville de 63 pieds 1 pouce 3 lignes de là sur une seconde profondeur de 42 pieds 7 pouces 4 lignes. 72 pieds 5 pouces 5 lignes sur une première profondeur sur la ligne courant vers la rue Mandeville, de là en venant à angle droit sur une ligne vers la même rue de 31 pieds 11 pouces 5 lignes, de là sur une seconde profondeur de 55 pieds 5 pouces, et 63 pieds 11 pouces 3 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble une magnifique résidence à étage ayant au rez-de-chaussée galerie sur la façade, corridor d'entrée au centre, salon double avec porte à coulisse et trois chambres, galerie sur le derrière avec deux cabinets. A l'étage supérieur, balcon sur la façade avec marquise, corridor au centre, cinq chambres à coucher dont une avec porte à coulisse, chambre à bain, galerie sur le derrière avec un cabinet et pantry, balcon sur le côté.

Le gaz et l'eau se trouvent dans la maison, cuisine haute attenant à la maison ayant quatre chambres avec galerie, lieux d'aisance haut et bas, écurie pouvant contenir dix chevaux, remise, hangar, poulailler, deux belles citernes, hydrant &c., &c. Le tout en ardoises.

Un superbe jardin d'agrément, claire-voie, cour carrelée porte cochère, &c. &c.

Cette résidence a été construite par le propriétaire actuel à de grands frais et sans égard aux prix, n'ayant rien épargné pour la rendre agréable et confortable.

Les personnes désirant visiter la maison pourront l'examiner de 11 heures à 2 heures tous les jours en s'adressant de l'encanteur pour une carte d'admission. Voir le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage. 10 pour cent comptant seront exigés de l'acquéreur sur le montant de la vente.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 [illegible]

PAR GIRARDEY & MACON.

PLACEMENT SUPERBE.

Dans un

GRAND EMPORIUM D'AFFAIRES

En face du Marché Français.

Trois Magasins en Briques à Trois Etages, splendidement construits, avec grande cour et entrepôts convenables à l'arrière.

Tout le long il y a établis des emplacements populaires de commerce.

Les mieux situés et les plus attrayants de ce centre, le plus animé du Deuxième District.

Pour le commerce des épiceries, des marchandises sèches, des chaussures, de quincaillerie ou des liqueurs.

PAR GIRARDEY & MACON, Encanteurs—Bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI, 17 juin, 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan—

Ces emplacements de commerce de très grande valeur et très productif, connu sous le nom de Magasins du Marché, situé dans le Deuxième District de cette ville et dans le carré d'îlet borné par les rues Vieille Levée, Chartres, Dumaine et St Philippe.

Cette splendide propriété comprend trois spacieux magasins en briques à trois étages bien construits désignés par les Nos 239, 241 et 243 de la rue Vieille Levée, et occupés par MM. [illegible] et Cie, et Garrot et Knel jusqu'au 30 septembre 1882, au taux de $2700 par an et $600 chacun en magasins de devant et $600 la partie intérieure faisant un ensemble de $3300 à peine la moitié de leurs anciens revenus.

Ces magasins splendidement bâtis et bien disposés, ont été construits depuis la guerre sur un terrain qui mesure 86 pieds 9 pouces de façade rue Vieille Levée et Decatur, sur 65 pieds 5 pouces de largeur dans le fond, 149 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur du côté de la rue Dumaine, et 149 pieds 11 pouces et 4 lignes du côté de la rue St-Philippe.

La propriété est en excellent état. Les trois magasins ont de forts murs de séparation les divisent, et un passage pour voiture conduisant dans la cour, laquelle est pavée, a hydrant, citerne, puits, etc., soit comme emplacement permanent et productif ou emplacement de commerce pour l'exploitation de tout genre de commerce de détail, cette propriété offre des avantages non égalés.

Conditions—Un quart ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la partie à crédit, à un, deux ou trois ans, pour des billets garantis par lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, police d'assurance transférée et les taxes dues et exigibles en 1882, assumées en cas du prix d'adjudication. Le dépôt usuel de 10 pour cent du prix de la vente comptant, au moment même de l'adjudication.

Acte de vente pardevant A. Ducatel notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 mai—21 23 27 28, 3 4 10 juin

ATTENTION

Membres de Congrégations et de Sociétés,

LA SYNAGOGUE JUIVE,

Une magnifique bâtisse en briques rue Remparts, entre St. Louis et Conti.

Vente positive à des conditions faciles et à un long crédit.

PAR GIRARDEY & MACON, encanteurs, bureaux No 31 rue du Camp—SAMEDI, 3 juin 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan—

La maison centrale et bien située, en briques et à deux étages, connue comme la SYNAGOGUE JUIVE, située rue des Remparts, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Conti et St. Louis.

Le terrain mesure 53 pieds 3 pouces 3 lignes de face à la rue des Remparts, sur 131 pieds 1 pouce de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, ayant une devanture imposante et monumentale, marches en granit et grande entrée, et avec espace sur les côtés, donnant beaucoup d'air et de lumière.

L'intérieur est richement fini, avec galerie et plafond; la propriété est entourée par un grillage en fer. Les membres de congrégations ou de sociétés ne sauraient trouver de propriété plus convenable. Elle est en parfait état, à l'exception d'une petite partie de l'étage inférieur qui a été endommagée lorsque les bancs ont été enlevés.

Termes et conditions—Un quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la partie à crédit à 1, 2, 3 et 4 ans pour billet spécialement garanti par privilège de vendeur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. 5 pour cent honoraires d'avocat, transfert de la police d'assurance au détenteur des billets et le dépôt habituel de 10 pour cent au comptant sur le prix d'achat au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant A. Dreyfus, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 mai—21,23,27 à la vente

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BONS ENREGISTRES DES ETATS-UNIS A L'ENCAN.

Succession de Mme Sarah P. Lawrason.

No 5882—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet. MARDI, le 23 mai 1882, à midi et demi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 mai 1882, il sera vendu à l'encan—

Trois (3) Bons enregistrés des Etats Unis pour la somme de $1000 chacun, désignés par les Nos 7396, 7397, 7398, au nom de Mme Sarah P. Lawrason. Les dits Bons portant intérêt de 4 1/2 pour cent par an, payable trimestriellement les 1er décembre, mars, juin et septembre de chaque année. Ils appartiennent à la série des bons payables en 1891, d'après l'acte du 14 juillet 1870.

Conditions de la vente—Comptant avant le transfert et la livraison.

10 mai—10 16 20 23

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Samedi, 20 mai 1882.

OUVERT LE DIMANCHE de 9 A M A 1 HEURE P M.

LISTE DES MESSIEURS.

Pasconcelli de Albert	Bartolemo Giletta
Chambard Joseph	Gombes S
Pierre et Boston Jove	Kiebora Fredric
Jesus	Lonstalot Juan
Lagarrigue de Eugène	Massucone Paul
Malaspina Antonio	Maren'a Vincenso
Messina Antonio	Michelle A M
Perez Antonio	Pisci Giuseppe
Sciousaa Vincenzo	Rio Bianco Jose
Wuyts Emile	Vetel Ange Cipriano
	Benvisito

[illegible] W. L. McMILLAN,
Maître de Poste

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Actions de la Compagnie Bienville Oil Works.

Meubles de ménage—Beaux diamants et un piano Pleyel.

2 ameublements de salon, en bois de rose, recouverts de satin,
2 Miroirs de cheminée, glaces françaises épaisses,
Belles garnitures de cheminée,
Ameublement de noyer noir recouvert de cuir,
Pendules et vases de bronze,
Meubles de chambre à coucher en bois de rose,
Argenterie massive,
Articles plaqués, meubles de maison riches et de valeur, et d'autres effets trop longs à énumérer.

1 Parure montée en argent, 30 gros diamants, 32 rubis et nombre de petits diamants,
1 Rivière—collier de 38 diamants,
1 paire de boucles d'oreilles de 28 pierres,
1 Bracelet monté avec 9 gros diamants,
1 "Duchesse", bague en diamant, 9 pierres,
1 Bague en diamant, "Chevalière", 13 pierres,
1 Bague en diamant "Solitaire,"
1 Epinglette en diamant,
1 "Châtelaine", montre [illegible]
2 Beau Châle de Crêpe [illegible]
Châle de cachemire, Châle de Dentelle noire, volant de dentelle noire,
1 Dentelle blanche point de Florence et point d'Angleterre,
7 1|2 Actions de la Compagnie "Bienville Oil Works."

Succession de Charlotte Cora'ie Bellocq, épouse défunte de P. G. Gibert.

No. 4176. Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, bureau 46 rue Royale—JEUDI, 1er juin 1882, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'enchère publique, coin des rues Dumaine et Prieur, en vertu d'un jugement de l'honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 15 mai 1882, et signé le 19 mai 1882, dans la susdite affaire, le contenu de la propriété ci-mentionnée, comprenant en partie les articles énumérés plus haut, et conformément à un inventaire enregistré en cour.

Conditions—Comptant.
20 mai—20,23,27—juin 7

Vente péremptoire.

No 212 rue Bourbon, entre St-Philippe et Dumaine—Belle résidence en briques à un étage avec mansarde.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale. SAMEDI, 27 mai, à midi, il sera vendu à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune

Un morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Royale, Dumaine et St-Philippe, mesurant 42 pieds 6 pouces de face à la rue Bourbon sur une première profondeur de 53 pieds 3 pouces 3 lignes sur la ligne vers la rue Dumaine puis décrivant une courbe jusqu'à l'extrémité de la profondeur entière qui est de 127 pieds 9 pouces et sur la ligne vers la rue St-Philippe une première profondeur sur une ligne droite de 99 pieds 8 pouces 1 ligne et de là se formant à angle droit 14 pieds 6 pouces et continuant en ligne droite sur le surplus de la profondeur qui est de 28 pieds 1 pouce 3 lignes, le dit lot ayant sur la ligne de fond 27 pieds 1 pouce.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques recouverte en ardoises, ayant corridor, 6 chambres, deux escaliers au rez-de-chaussée et deux grandes chambres dans la mansarde, etc. [illegible] en briques à deux étages avec à peu près 7 chambres, deux escaliers, [illegible], hangar, chambre pour charbon, lieux d'aisance, deux citernes, etc., etc. Le tout confortablement à deux pieds à la Bourse. La propriété porte le numéro municipal 212, rue Bourbon et est louée à de bons locataires au taux de $35 par mois, payable mensuellement.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit en billets garantis par privilège du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement avec 5 pour cent honoraires d'avocat—et la vente sans évaluation en cas de procès pour recouvrer le montant de la dette. L'acquéreur assumera aussi les taxes de l'Etat et de la ville de 1882 et aux cas où l'acquéreur contreviendrait aux stipulations de la vente et de payer le prix dans les premiers quinze jours il sera considéré en défaut par cette simple omission. L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de la vente au moment même de l'adjudication. Les propriétés devront être assurées par les acquéreurs pour une somme qu'acceptera le vendeur la police d'assurance sera transférée au détenteur des billets et les primes d'assurance en défaut seront remboursées.

Actes de vente pardevant Théodule Buisson, notaire, aux frais des acquéreurs.
21 mai—

OCCASION

Rarement offerte aux capitalistes d'acheter à leur propre prix, le morceau de terre formant le coin des rues Royale et Toulouse, avec les quatre magnifiques magasins en briques à deux étages faisant face à la rue Royale, et la bâtisse en briques à trois étages faisant face à la rue Toulouse.

POUR CAUSE DE DEPART.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, No 46 rue Royale—SAMEDI, 27 mai 1882, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune—

Un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Royale, Toulouse, Chartres et St Pierre, formant l'encoignure des rues Royale et Toulouse et mesurant, en pied américain, conformément à un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, le 11 mai 1882, 87 pieds 2 pouces de face à la rue Royale, sur une profondeur et face à la rue Toulouse de 76 pieds 6 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, couverte en ardoises, divisée en quatre magasins sur le rez-de-chaussée, dont un d'eux est l'établissement d'épiceries bien connu de l'encoignure des rues Royale et Toulouse, et contenant au deuxième étage à peu près quatorze chambres avec balcon sur les deux côtés des deux rues. Une grande galerie ouverte et corridor, aussi, une cuisine en briques à trois étages, couverte en ardoises, s'étendant sur toute la largeur du terrain et faisant face à la rue Toulouse, et contenant à peu près quinze chambres, avec lieux d'aisance à chaque étage et galerie sur les côtés, trois caves, etc., etc.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, avec 5 pour cent honoraires d'avocat, et vente sans estimation en cas de procès pour recouvrer le paiement des billets. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication les taxes de ville et d'Etat de 1882, et dans le cas où l'acquéreur ne se conformerait pas aux conditions de l'adjudication et ne paierait pas le prix quinze jours après, il sera considéré comme en défaut par ce fait.

L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente. La propriété devra être assurée par les acquéreurs pour un montant satisfaisant le vendeur et transférer la police d'assurance au détenteur des billets et rembourser la prime d'assurance non expirée.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.

Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre, 1882, à raison de $1,500 par an payable en billets mensuels de $125 à la fin de chaque mois, avec privilège verbal de renouveler pour une autre année aux mêmes conditions. La propriété est actuellement louée à un faible prix et peut facilement rapporter $2 000 par an. 21mai

Résidence de valeur.

Dans le Deuxième District.

No 213 rue Dauphine, entre Dumaine et St-Philippe, une résidence en briques à deux étages.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, le 27 mai 1882, à midi, il sera vendu à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune—

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Dumaine, Bourgogne et St-Philippe, mesurant à peu près 30 pieds de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 80 pieds.

Les améliorations comprennent une résidence de famille en briques et à deux étages, ayant à peu près de six chambres, cuisine dans la cour, chambre à bain, waterworks, caves, le gaz dans toutes les chambres, etc. etc. La propriété porte le No municipal 213, rue Dauphine.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, par billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur, avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur devra assurer la bâtisse pour un montant égal aux dits billets, et transférer la police d'assurance au détenteur des billets et rembourser les primes d'assurance non expirées, et assumer en sus du prix d'adjudication le paiement de toutes taxes pour l'année 1882, et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire aux frais de l'acquéreur. 20 mai—

Chapeaux garnis,
Articles de paille,
Mouchoirs de toile,
Mouchoirs de soie,
PARASOLS,
BIJOUTERIE,
BOUTONS,
RUCHETS,
FLEURS,
RUBANS,
CORSETS,

Et nombre d'autres articles de fantaisie trop longs à énumérer, et qui composent le fonds du magasin de modes; le tout des articles presque nouveaux.

Aussi,

1 Coffre à combinaison de grandeur moyenne,
25 Vitrines plaquées, genre nouveau,
6 grands miroirs français,
Installations à gaz, Installations de magasin, Etc. Etc.

R. E. LELAND
vs.
Ses créanciers.

No 5630—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur. Bureau 46 rue Royale—LUNDI, 22 mai 1882, à midi, et les jours suivants, il sera vendu à l'enchère publique, 185 rue du Canal, entre Dauphine et Bourgogne, en vertu d'un décret de l'Hon A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 mai 1882 dans la susdite affaire, le contenu du magasin nommé, comprenant en partie les marchandises énumérées plus haut.

Conditions: Comptant.
9 mai—